PROPOSITION D'ARCHIVAGE DE VOS IMAGES MEDICALES

Dans votre cas, l'archivage des images n'est plus pris en charge par la CPAM alors qu'il constitue pourtant une amélioration majeure pour la qualité des soins et le suivi des examens. Il consiste à conserver vos documents sur une plateforme informatique sécurisée qui permet une surveillance très efficace de l'évolution de vos examens, leur comparaison et la mise à disposition de vos images pour accès à distance depuis n'importe quel ordinateur (pour vous-même ou votre médecin traitant).
Votre médecin radiologue vous propose de continuer à archiver vos examens d'imagerie médicale (radiographie, échographie, doppler, ostéodensitométrie) dans votre intérêt afin d'assurer un meilleur suivi de votre état de santé.
Si vous souhaitez bénéficier de cet avantage, votre examen sera archivé pour une durée de 5 ans moyennant une contribution de **5 € par dossier**. Une facture vous sera remise que vous pourrez adresser à votre mutuelle ou complémentaire santé si elle accepte de la prendre en charge. Ce service n'est accessible actuellement que via Windows et Internet Explorer.

☐ **OUI** j'accepte le paiement de l'archivage des images médicales pratiquées par la SELARL PICTAVIX sur le site **.** Je suis informé du fait que cette prestation ne sera pas remboursée par l'Assurance Maladie. J'ai bien pris note que la durée de conservation de mes images sera de 5 ans.

☐ **NON** je refuse le paiement de l'archivage.

Nom – Prénom :
Adresse :

Poitiers, le
Signature